

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Soutien au Groupement Oléicole des Bouches-du-Rhône - FDCIVAM 13 - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer un crédit de 17.000 € au groupement oléicole des Bouches-du-Rhône, dont 9.000 € pour le fonctionnement 2016, 3.000 € pour le réseau de surveillance de la mouche de l'olivier et 5.000 € pour la quatrième édition du CIVAM Oléatech.

Les crédits seront prélevés sur le budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 928, nature 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée**